

**PROCÈS-VERBAL - Séance ordinaire le 3 septembre 2019**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 4 septembre 2019 à 19h30 au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

**SONT PRÉSENTS :**

Le maire M. Alain Jobin

**LES CONSEILLÈRES ET LES CONSEILLERS**

M. Roger Cloutier  
Mme Marianne Comeau  
M. Yves Guérette  
Mme Dominique Lussier  
M. Marcel Therrien  
M. Jean-Sébastien Savaria

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE**

Mme Karine Beauchamp, directrice générale et secrétaire-trésorière

**ORDRE DU JOUR, SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire à 19h30

1. **Ouverture de la séance**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 septembre 2019**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2019**
4. **Période de questions**
5. **Communiqués et correspondance**
  - 5.1 Invitation MRC – Lancement du plan d'action en développement social
  - 5.2 MMQ – Prix inspiration MMQ en gestion des risques 2019
  - 5.3 Invitation Prudent
6. **Administration et finances**
  - 6.1 Adopter les comptes
  - 6.2 Dépôt de l'état comparatif janvier à juin 2019 (6 mois)
  - 6.3 Offre de services juridiques pour l'année 2020
  - 6.4 Autorisations d'accès pour la directrice générale
  - 6.5 Achat d'huile à chauffage saison 2019-2020
  - 6.6 Journée internationale des aînés – Proclamation
  - 6.7 Enlèvement des dalles de béton en face des marches de la bibliothèque
  - 6.8 Réfection des dalles de béton en face des marches de la bibliothèque
  - 6.9 Changement de l'huile des pompes à l'usine de pompage
7. **Sécurité publique**
  - 7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains
  - 7.2 Adhésion au service régional de prévention incendie de la MRC des Maskoutains pour l'année 2020
  - 7.3 Adoption de l'organigramme de l'OMSC
  - 7.4 Adoption du plan de sécurité civile
8. **Transport routier**
  - 8.1 Rapport des services publics
  - 8.2 Achat d'abrasif 2019-2020
  - 8.3 Affiche "attention à nos enfants"
  - 8.4 Droit de passage pour la saison de Quad 2019-2020

- 8.5 Demande au MTQ pour nettoyer les fossés sur Saint-Amable de la Phragmite
- 9. **Hygiène du milieu**
- 9.1 Rapport verbal de la Régie des déchets
- 10. **Aménagement et urbanisme**
- 10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment
- 11. **Loisirs et culture**
- 11.1 Retour sur la fête familiale
- 12. **Sujet divers**
- 13. **Périodes de questions**
- 14. **Levée de la séance**

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance.

### **Résolution numéro 148-09-2019**

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur la proposition de Marcel Therrien  
Appuyé par Roger Cloutier  
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour avec modifications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

### **Résolution numéro 149-09-2019**

## **3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2019**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2019;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Dominique Lussier  
Appuyée par Roger Cloutier  
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 août 2019 et d'en autoriser les signatures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément aux dispositions de la loi, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

## **5. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES**

- 5.1 Invitation MRC – Lancement du plan d'action en développement social
- 5.2 MMQ – Prix inspiration MMQ en gestion des risques 2019
- 5.3 Invitation Prudent

## 6. ADMINISTRATION ET FINANCES

### Résolution numéro 150-09-2019

#### 6.1 ADOPTER LES COMPTES

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer du mois d'août 2019 avec les faits saillants suivant :

##### Salaires nets :

Élus	0,00 \$
Administration	7 365,06 \$
Déplacements (Sylvie Viens)	50,00\$

##### Dépense :

Administration	4 646,27 \$
Sécurité publique	13 201,09\$
Transport (voirie)	8 317,64\$

##### Hygiène du milieu

Hygiène du milieu	21 701,93\$
Eaux usées	2 202,15\$

##### Loisir et Culture

Loisir et parc	5 343,13\$
Bibliothèque	131,50\$

##### Santé et Bien-être

Aide financière couches lavables	100,00\$
----------------------------------	----------

**Total :** **63 058,77\$**

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Marcel Therrien  
Appuyée par Roger Cloutier  
IL EST RÉSOLU :

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;  
D'ADOPTER ET D'AUTORISER la liste des comptes telle que soumis.

Cette liste de comptes peut être consultée sur demande à la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée secrétaire-trésorière certifie par le présent certificat, qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

---

Karine Beauchamp  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

#### 6.2 DÉPÔT D'UN ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DES DÉPENSES

La directrice générale dépose un état comparatif des revenus et des dépenses, daté de janvier à juin 2019 tel que prévu par art. 176.4 du Code municipal.

#### 6.3 Services juridique pour l'année 2020

Résolution numéro 151-09-2019

CONSIDÉRANT que le cabinet Therrien Couture s.e.n.c.r.l. a présenté à la municipalité de Saint-Barnabé-Sud une offre de services professionnels pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT que cette offre répond aux besoins de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Dominique Lussier

Appuyé par Marcel Therrien

IL EST RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Barnabé-Sud accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture s.e.n.c.r.l., pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

#### **6.4 Résolution 152-09-2019**

##### **Autorisations d'accès pour la directrice générale**

Sur la proposition de Marianne Comeau

Appuyé par Marcel Therrien

IL EST RÉSOLU QUE

Madame Karine Beauchamp, Directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud (NEQ :8813428172) soit autorisée :

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec ;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises ;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin ;
- à remplir les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisations de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration ;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toutes négociations avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **6.5 Résolution 153-09-2019**

##### **Achat d'huile à chauffage saison 2019-2020**

Sur la proposition de Yves Guérette

Appuyée par Jean-Sébastien Savaria

IL EST RÉSOLU :

DE DONNER le contrat de gré à gré à « Pétroles O. Archambault & fils inc. » pour l'achat d'huile à chauffage pour la saison 2019-2020, pour les bâtiments municipaux aux conditions suivantes 0.0395\$ + Prix du litre à la rampe de chargement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **Résolution numéro 154-09-2019**

##### **6.6 Journée internationale des personnes âgées – 1er octobre 2019 - proclamation**

- CONSIDÉRANT que l'Assemblée générale des Nations Unies (ONU) a désigné le 1er octobre comme la Journée internationale des personnes âgées;
- CONSIDÉRANT le thème de cette journée pour 2019 est « Des chemins de vie à découvrir »;
- CONSIDÉRANT que cette journée veut démontrer le rôle crucial des aînés à travers le monde et reconnaître leur contribution au développement de la société et attirer l'attention sur le phénomène démographique, qu'est le vieillissement de la population;
- CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de sensibiliser la population de Saint-Barnabé-Sud à cette réalité et à la contribution des aînés dans nos milieux;

EN CONSÉQUENCE,  
 Sur la proposition de Marcel Therrien  
 Appuyée par Marianne Comeau  
 IL EST RÉSOLU

DE PROCLAMER la journée du 1er octobre 2019 comme étant la Journée internationale des personnes âgées afin de sensibiliser la population de Saint-Barnabé-Sud.

**Résolution numéro 155-09-2019**

**6.7 Enlèvement des dalles de béton en face des marches de la bibliothèque**

- CONSIDÉRANT que le conseil a prévu de faire réparer les marches extérieures de la bibliothèque;
- CONSIDÉRANT que le ciment en face de ces marches est grandement abîmé;
- CONSIDÉRANT que monsieur Bertrand Graveline a déposé une soumission pour l'enlèvement du béton;
- CONSIDÉRANT qu'il en coûtera 450,00\$ plus taxes pour retirer les anciennes dalles et 550,00\$ plus taxes pour refaire les assises (seulement si nécessaire)

EN CONSÉQUENCE  
 Sur proposition de Marianne Comeau  
 Appuyé par Roger Cloutier  
 IL EST RÉSOLU

QUE LE CONSEIL OCTROIE le contrat de gré à gré à Bertrand Graveline, au montant maximal de 1 000,00\$ plus taxes.

QUE pour donner application à la présente résolution, les fonds nécessaires sont disponibles au budget 2019 et seront prévus au poste budgétaire 02-460-00-521 « Entretien infrastructures ».

Vote des membres du conseil:				Proposeur (P) Vote POUR (O)		
# 1 Marcel Therrien	O	# 5 J-Sébastien Savaria	O	Absent (A) Vote CONTRE (N)		
# 2 Marianne Comeau	P	# 6 Yves Guérette	N	<b>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</b>		
# 3 Roger Cloutier	O	Maire:	O	<b>ADOPTÉ À LA MAJORITÉ</b>	X	
# 4 Dominique Lussier	O	Maire suppléant:		<b>REJETÉ</b>		

**Résolution numéro 156-09-2019**

**6.8 Réfection des dalles de béton en face de la bibliothèque**

- CONSIDÉRANT que le conseil a prévu de faire réparer les marches extérieures de la bibliothèque;
- CONSIDÉRANT que le ciment abîmé en face de ces marches sera enlevé;
- CONSIDÉRANT que 2 soumissions ont été déposées pour effectuer les travaux;

Soumissionnaire	Montant \$ (taxes en sus)
Maricot inc.	1 779,00
Fondations Bérubé	Se désiste

EN CONSÉQUENCE  
 Sur proposition de Marcel Therrien  
 Appuyé par Marianne Comeau  
 IL EST RÉSOLU

QUE LE CONSEIL OCTROIE le contrat à la compagnie Maricot inc, au montant de 1779,00\$ plus taxes.

Que pour donner application à la présente résolution, les fonds nécessaires sont disponibles au budget 2019 et seront prévus au poste budgétaire 02-460-00-521 « Entretien infrastructures ».

Vote des membres du conseil:				Proposeur (P) Vote POUR (O)		
# 1 Marcel Therrien	P	# 5 J-Sébastien Savaria	O	Absent (A) Vote CONTRE (N)		
# 2 Marianne Comeau	O	# 6 Yves Guérette	N	<b>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</b>		
# 3 Roger Cloutier	O	Maire:	O	<b>ADOPTÉ À LA MAJORITÉ</b>	X	
# 4 Dominique Lussier	O	Maire suppléant:		<b>REJETÉ</b>		

#### Résolution 157-09-2019

##### 6.9 Changement de l'huile des pompes à l'usine de pompage

CONSIDÉRANT que l'huile des pompes a besoin d'être changée une fois par année à l'usine de pompage;

EN CONSÉQUENCE  
 Sur la proposition de Dominique Lussier  
 Appuyé par Marcel Therrien  
 IL EST RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'entretien saisonnier de l'usine de pompage, par la compagnie Pompex, au montant d'environ 1 200\$.

Que pour donner application à la présente résolution, les fonds nécessaires sont disponibles au budget 2019 et seront prévus au poste budgétaire 02-414-00-526 « Entretien machinerie, outillage ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 7.1 RAPPORT – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DU NORD DES MASKOUTAINS

Le conseiller M. Yves Guérette donne verbalement son rapport du mois en tant que délégué à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains.

#### Résolution numéro 158-09-2019

### 7.2 Adhésion au service régional de prévention incendie de la MRC des Maskoutains pour l'année 2020

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, il est prévu la possibilité de mettre sur pied un service de prévention incendie pour les 14 municipalités de la MRC des Maskoutains, exclusion faite de la Ville de Saint-Hyacinthe, de la municipalité de La Présentation et de la municipalité de Saint-Simon;

CONSIDÉRANT que, suite à la terminaison de l'entente intermunicipale, certaines municipalités ont émis le souhait, seule ou par le biais de regroupement(s) ou d'entente(s) avec d'autres municipalités,

d'assurer la prévention incendie sur leur territoire;

CONSIDÉRANT le projet de mise sur pied d'un service de prévention présenté par la MRC des Maskoutains et le budget y afférent;

CONSIDÉRANT le projet d'entente intermunicipale joint aux présentes;

CONSIDÉRANT les scénarios s'offrant à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de Yves Guérette

Appuyée par Marcel Therrien

IL EST RÉSOLU

D'ADHÉRER au service régional de prévention incendie mis sur pied par la MRC des Maskoutains pour l'année 2020;

D'AUTORISER le maire, ou en son absence, le maire suppléant, et la directrice générale à signer l'entente intermunicipale en matière de prévention incendie suivant le projet soumis.

### **Résolution numéro 159-09-2019**

#### **7.3 Adoption de l'organigramme de l'organisation municipale en sécurité civile de Saint-Barnabé-Sud**

CONSIDÉRANT que les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec des aléas d'ordre naturel ou anthropique;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de Saint-Barnabé-Sud reconnaît que sa municipalité peut être victime d'un sinistre en tout temps;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal voit l'importance de mettre à jour la première phase d'un plan municipal de sécurité civile couvrant les éléments prioritaires de la préparation pour faire face aux sinistres en collaboration avec les représentants de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du Ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT que le gouvernement a édicté un nouveau règlement en 2018;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Roger Cloutier

Appuyée par Yves Guérette

IL EST RÉSOLU

QUE l'organigramme municipal de la sécurité civile soit révisé;

QUE les personnes occupant les postes suivants soient nommées et informées par le Conseil municipal pour occuper les postes aux différentes missions de l'organisation municipale de la sécurité civile.

FONCTION	POSTE
Coordonnateur municipal de la sécurité civile	Directeur-trice général(e)
Coordonnateur municipal de la sécurité civile adjoint	Secrétaire-réceptionniste
Coordonnateur de site	Adjointe comptabilité
Responsable Administration	Secrétaire-réceptionniste
Responsable Sécurité incendie	Directeur-trice incendies
Responsable Communications	Maire
Responsable Sécurité des personnes	Sureté du Québec
Responsable Services aux personnes sinistrées	Croix-Rouge
Responsable Services techniques	Inspecteur en voirie
Responsable aux Transports	Inspecteur en voirie

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le plan municipal de sécurité civile de notre municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

### **Résolution numéro 160-09-2019**

#### **7.4 Adoption du plan de sécurité civile**

- CONSIDÉRANT la démarche de planification de sécurité civile entreprise par la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud au cours des derniers mois;
- CONSIDÉRANT les responsabilités dévolues à la municipalité dans le cadre de la Loi sur la sécurité civile :
- CONSIDÉRANT les responsabilités de la municipalité en matière de coordination lorsqu'un sinistre se produit sur son territoire;
- CONSIDÉRANT les responsabilités de la municipalité en matière de protection des personnes, des biens et de l'environnement lors d'un sinistre;
- CONSIDÉRANT la pertinence d'assurer la présence d'une structure municipale de sécurité civile en matière de prévention, préparation, intervention et rétablissement;
- CONSIDÉRANT la nécessité d'adopter le plan de sécurité civile et des mesures d'urgence tel que préconisé par la Loi sur la sécurité civile (2001);
- CONSIDÉRANT la présentation faite aux membres du conseil lors de la rencontre tenue à Saint-Barnabé-Sud en date du 5 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE,  
 Sur la proposition de Marcel Therrien  
 Appuyé par Jean-Sébastien Savaria  
 IL EST RÉSOLU

QUE LE CONSEIL ADOPTE le plan de sécurité civile et des mesures d'urgence de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.**

## **8. TRANSPORT ROUTIER**

### **8.1. RAPPORT DES SERVICES PUBLICS**

La directrice générale dépose le rapport des services publics de Saint-Barnabé-Sud et les rapports suivants.

### **8.2 Résolution 161-09-2019 Achat d'abrasif– 2019-2020**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à des demandes de soumissions pour l'achat de sel de déglacage en vrac auprès de 3 soumissionnaires pour des besoins de 200 tonnes métriques à déglacage, ainsi que pour le transport jusqu'au lieu d'entreposage, à Saint-Jude.

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant \$ par TM (taxes en sus)</b>
Mines Seleine	109.49
Carrières St-Dominique	103.00
Cargill	Se désiste

EN CONSÉQUENCE,  
 Sur la proposition de Yves Guérette  
 Appuyée par Dominique Lussier  
 IL EST RÉSOLU :

QUE LE CONSEIL OCTROIE le contrat à la compagnie Carrières Saint-Dominique, le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 103,00 \$/ tonne métrique taxes en sus.

Que pour donner application à la présente résolution, les fonds nécessaires sont disponibles au budget 2019 et seront prévus au poste budgétaire 02 33000 627 « Abrasif ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

### **8.3 Résolution numéro 162-09-2019 Installation d'affiches "attention à nos enfants" devant l'école**



CONSIDÉRANT que la municipalité se soucie de la sécurité des enfants y habitant et/ou fréquentant l'école;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été faite au ministère des transport du Québec pour la mise en place d'une traverse piétonnière en face de l'école et que ce projet s'est vu refusé;

CONSIDÉRANT que la présence d'affiches "attention à nos enfants peut permettre de modifier le comportement des automobilistes et autres conducteurs et d'en augmenter leur vigilance;

Sur la proposition de Marianne Comeau  
Appuyé par Dominique Lussier  
IL EST RÉSOLU

DE FAIRE LA DEMANDE AU MTQ d'évaluer la possibilité de faire installer des affiches "attention à nos enfants" en face de l'école, aux frais de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**Résolution numéro 163-09-2019**  
**8.4 Droit de passage pour la saison de Quad 2019-2020**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 17-1-05 relativement au dossier précité;

CONSIDÉRANT la demande de modification du tracé pour l'année 2013-2014 résolution 14-01-2014;

CONSIDÉRANT le tracé accepté par la municipalité à cette date;

CONSIDÉRANT que le Club 3 & 4 roues s'est engagé par la résolution numéro 17-1-05 à déposer toute nouvelle demande sur ce tracé avant le 1er octobre de chaque année;

CONSIDÉRANT que le vice-président du Club, Monsieur Jean-Paul Chandonnet, a présenté une demande de droit de passage pour la saison 2019-2020 en indiquant à la municipalité qu'aucun changement n'était prévu pour la nouvelle saison sur le tracé;

CONSIDÉRANT que toutes les conditions existantes préalablement demeurent inchangées;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de Roger Cloutier  
Appuyée par Marianne Comeau  
IL EST RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud accepte de renouveler l'entente sur le droit de passage pour la période du 1er décembre 2019 jusqu'au 31 mars 2020, et de demander d'avoir une lettre des citoyens concernés.

Que la municipalité s'engage à faire l'entretien de la signalisation afin qu'elle demeure adéquate pour la sécurité des quadistes et du secteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**Résolution numéro 164-09-2019**  
**8.5 Demande au MTQ pour nettoyer les fossés sur Saint-Amable de la Phragmite**

CONSIDÉRANT que la Phragmite est une plante sauvage envahissante;

CONSIDÉRANT qu'il y en a en abondance dans les fossés de la route 235 (rang Saint-Amable);

CONSIDÉRANT qu'il y a eu des plaintes de certains citoyens;

CONSIDÉRANT que la Phragmite entrave la visibilité et que cela cause des risques d'accidents;

CONSIDÉRANT que cette zone est sous la responsabilité du Ministère des transports du Québec (MTQ);

EN CONSÉQUENCE  
Sur la proposition de Marianne Comeau  
Appuyé par Jean-Sébastien Savaria  
IL EST RÉSOLU

DE FAIRE LA DEMANDE AU MTQ d'analyser les possibilités inhérentes à la présente demande afin d'éliminer et/ou de nettoyer les fossés présentant de la Phragmite le long de la 235.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **9. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **9.1 RAPPORT – RÉGIE DES DÉCHETS**

Le maire M. Alain Jobin donne verbalement son rapport du mois en tant que délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

### **9.2 RAPPORT – RÉGIE DE L'AQUEDUC**

Pas de rapport pour ce mois.

## **10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

### **10.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT**

La directrice générale dépose la liste des permis émis au mois d'août 2019.

## **11. LOISIRS ET CULTURE**

11.1 Retour sur la fête familiale

## **12. SUJETS DIVERS**

### **13. PÉRIODE DE QUESTIONS UNIQUEMENT SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR.**

Conformément aux dispositions de la loi, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

#### **Résolution numéro 165-09-2019**

### **14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de Marcel Therrien l'assemblée est levée à 21 h

<b>ALAIN JOBIN</b> Président d'assemblée Maire	<b>KARINE BEAUCHAMP</b> Secrétaire d'assemblée Directrice générale, secrétaire-trésorière

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, soussignée Karine Beauchamp, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce 3 septembre 2019.

\_\_\_\_\_  
Karine Beauchamp  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné Alain Jobin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal

équivalent à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Alain Jobin, maire